

L'an deux mille vingt-et-deux, le trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Anne-Marie MORLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Étaient présents :

Mesdames : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Hélène GASTEL, Isabelle LUCAS, Elodie RIGAUD, Corine TABURET, Messieurs : Gilbert GEORGEAULT, Aurélien LORIER, Florian LE BOUCHER, Stéphane LE CLINCHE, Jérôme LEMEITOUR, Matthias de MAUROY, Gwendal LE GUENNEC,

Absents excusés : Michel MELOT

Pouvoir : Pierre MELOT donne pouvoir à Gilbert GEORGEAULT

Secrétaire de séance : Laurence Morice

1) Approbation de la réunion du conseil municipal du 13/01/2022

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2) Compte rendu des commissions

Un compte-rendu a été sur les commissions qui ont eu lieu :

- **Commission jeunesse- ALSH :**
La commission étudie actuellement l'ouverture d'un ACM (accueil collectif de mineurs), pendant les vacances scolaires via un prestataire.
- **Commission école :**
La commission étudie l'organisation du mercredi via un prestataire.
- **Commission urbanisme**
Le permis de lotir devrait être déposé fin mars.
- **Commission environnement :**
Des devis sont en cours pour la réparation de la porte d'entrée de la salle de sports
- **RDV pôle emploi :**
Une conseillère pôle emploi est venue présenter les différents contrats aidés dont peut bénéficier la municipalité pour l'embauche de personnel.

3) Demande de subventions 2022 des associations moulinoises et des associations hors commune

Demandeur	Attribué en 2021	Demande pour 2022	Montant proposé pour 2022
ASSOCIATIONS MOULINOISES			
CODEM LA ROCHE AUX FEES	0,30€/hab.	0.30€/hab.	0.30 €/hab.
<i>VOTE</i>	<i>Pour : 14</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Absentions : 0</i>
ADMR BAIS/MOULINS/VISSEICHE	Pas de montant indiqué	200 €	200 €
<i>VOTE</i>	<i>Pour : 12</i>	<i>Contre : 1</i>	<i>Absentions : 1</i>

UNC MOULINS	250 €	250 €	0 €
VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Absentions : 0
CLUB DES AINES	0 €	250 €	100 €
VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Absentions : 0
RUE DES ARTS	4000 €	4 000€	4000- €
VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Absentions : 0
ENTENTE SPORTIVE ET CULTURELLE MOULINS	3300 €	3 300 €	3300- €
VOTE	Pour : 12	Contre : 0	Absentions : 2
COOPERATIVE DE L'ECOLE -	200 €	200 €	200 €
VOTE	Pour : 9	Contre : 2	Absentions : 3
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE			
OUTIL EN MAIN PAYS GUERCHAIS	71€ soit 0.10€/hab.	71€ soit 0.10€/hab.	0 €/hab.
VOTE	Pour : 13	Contre : 0	Absentions : 1
LES JONGLEURS DE GYM	0 €	Pas de montant de communiqué	0 €
VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Absentions : 0
COMITE DE JUMELAGE	0€	Pas de montant de communiqué	0€
VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Absentions : 0

Le conseil municipal valide les subventions dans le tableau ci-dessus

4) Vote du compte administratif du budget communal 2021

Conformément à l'article L2012.31 du CGCT, Monsieur le président de séance présente le compte administratif 2021 du budget communal de MOULINS

Etant donné les reports de résultats des exercices précédents (2020) :

Compte administratif Budget Communal 2021						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		95 429,83		4 096,85	0,00	99 526,68
Opérations de l'exercice 2021	444 113,49	498 137,82	137 797,81	130 507,54	581 911,30	628 645,36
TOTAUX	444 113,49	498 137,82	137 797,81	130 507,54	581 911,30	628 645,36
Résultats de l'exercice 2021		54 024,33		-7 290,27		46 734,06
Résultats de clôture 2021		54 024,33		-7 290,27		46 734,06

Résultat reporté fonctionnement : 86 314.04€

- Résultat reporté investissement : 23 401.80€

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de :

En section de fonctionnement : 54 024.33 €

En section d'investissement : - 7290.27 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 en totalité au compte 1068 en recette d'investissement, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu du besoin de financement.

Madame la présidente de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Vitré.

La maire se retire de la séance pour le vote du compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le compte administratif 2021.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5) Affectation des résultats du compte administratif du budget communal 2022

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif communal de 2022 de la façon suivante :

- Somme à affecter en investissement de 54 024.33 € au compte R 1068
- Report du déficit d'investissement de - 7290.27 € au compte D 001

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 en totalité au compte 1068 en recette d'investissement, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu du besoin de financement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation du résultat ci-dessus.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6) Approbation du Compte de gestion pour le budget communal 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants ;

La Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisées par Madame LEHARS, Trésorière de Vitré, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune du Maire et le compte de gestion du trésorier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

7) Abonnement revue professionnelle

Trois devis ont été demandés :

- La vie communale : accès à des modèle de délibérations e ligne, accès permanent aux 7 bases de données juridiques la revue papier, la veille juridique et l'assistance à la recherche documentaire. tarif : 340 €
- Weka territorial : fiches d'actions, outils prêts à l'emploi, les références réglementaires et jurisprudentielles, des vidéos conférences,.... 100% web à 1855€
- Abonnement la gazette : l'accès web et magazine, les newsletters et les suppléments thématiques à 375€

Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité, l'abonnement à La Vie Communale pour un montant de 340 euros.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8) Devis sol de la structure de jeux

Un devis a été demandé auprès de la société Eden com pour la mise en place d'un sol souple en caoutchouc coulé sous une structure de jeux existante. Le montant des travaux s'élève à 2850€ HT et 3420€ TTC.

L'aménagement de cet équipement est éligible au fond de concours de vitré communauté. Une demande va être déposée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

9) Vente chemin la rouerie

M. et Mme MALECOT domiciliés à la Rouerie ont demandé l'acquisition du chemin communal.

Le prix de vente du terrain communal est de 0.23 € m².

Tous les frais et honoraires entraînés par cette vente, devront être supportés par l'acquéreur.

Le conseil municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

10) Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

La Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de Moulins de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire avec le cdg35, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- le taux pour les agents CNRACL est de 5.72%. Il garantit l'ensemble des risques avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours.
- Le taux pour les agents IRCANTEC est de 0.85%. Il garantit l'ensemble des risques avec une franchise en maladie ordinaire de 15 jours.
- Le CDG35 assure la gestion des contrats. Il convient d'ajouter 0.30% pour les agents CNRACL et 0.06% pour les IRCANTEC.
- *Date d'effet du contrat : 01/02/2022*
- *Durée du contrat : 4 ans*
- *Préavis de résiliation : 6 mois avant l'échéance annuelle*

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide *la souscription de ce contrat*

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

11) Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Pierik ANDRE, Notaire à Janzé, relative à la vente de la propriété située à 14 rue de la métairie 35680 MOULINS, parcelles cadastrées c 1100. La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

12) Fonds de concours : Travaux sol de la structure école

Dans le cadre des fonds de concours de Vitré communauté, les travaux du sol de la structure de jeu l'école peuvent bénéficier d'une aide financière substantielle, à hauteur 50 % du montant des dépenses HT.

Afin d'évaluer les coûts et la durée de ses travaux un devis a été demandé à l'entreprise EDEN COM pour les travaux du sol de la structure de jeu l'école

Il en découle les éléments suivants :

- Dates envisagées du démarrage des travaux : printemps 2022, pour une durée prévisionnelle de 1 semaine.
- Plan de financement prévisionnel (en HT) :

Dépense Travaux		Subventions	
Travaux		FONDS DE CONCOURS - Vitré communauté 50 % du solde de la charge de la commune	1 425 €
	2 850 €	Autofinancement	1 425 €
Total	2 850 €	Total	2 850 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide :

- L'Adoption le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- La demande la subvention de fond de concours
- L'Autorisation de Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

12) Questions diverses

- Prochaine réunion le 3 mars
- Elagage prévu la semaine du 14 au 18 février
- Broyeur prévu par l'APE de Moulins le 18 février 2022. Besoin de bénévoles cette journée.

La Maire

Mme Anne-Marie MORLIER



Le secrétaire

Mme Laurence MORICE



